

La galaxie Mulliez : les vrais raisons de leur immigration

Intrigues et convoitises, le groupe Mulliez fascine par sa réussite. Et pour cause, c'est sur pas moins de 30 milliards d'euros que siège Arnaud Mulliez, fils de Gérard Mulliez, fondateur du groupe Auchan. Départ de Roubaix en 1971. En 30 ans, ils ont conquis 12 pays dont la Belgique. Chaque année, c'est environ 200 entreprises françaises qui suivent ce schéma et viennent s'installer en Belgique. Enquête sur ce nouvel Eldorado.

Registre du commerce de Tournai. « *Beaucoup de personnes viennent consulter les dossiers Mulliez* » affirme une employée, « *mais il est difficile de les dénombrier* ». En prenant compte les sociétés patronales et les sociétés personnelles fondées par des membres de la famille, c'est sur plusieurs centaines de sociétés qu'il faut tabler.

« En France, on divise les patrimoines par deux »

Néchin, tribune belge des Mulliez. Rue de la Reine-Astrid, aussi appelée « Boulevard Mulliez ». Le nom est éloquent. En plus d'être présent dans le paysage belge pour affaires, ils y habitent. A la base roubaisiens, différentes raisons à cette expatriation sont énoncées ; on parle de raisons familiales (mariages avec des habitants belges), mais surtout de la reculade face au redoutable ISF français. Sans compter les prélèvements colossaux lors de la cession de biens. « *En France, on divise les patrimoines par deux* ». De ce côté-ci de la frontière, les Mulliez ont tout à y gagner ! Le match fiscal entre la Belgique et la France est loquace.

L'interview du renommé **Maître Dekeyser**, avocat en droit des affaires, droit fiscal et droit patrimonial de Bruxelles, évoque qu'un « *bon nombre d'étrangers fuient côté belge* ». Les raisons ? Evidemment financières, ces nombreux clients parlent aussi de « *la différence quant à l'ambiance fiscale dans le royaume* ». La pression fiscale française a souvent raison de ses victimes. Autant s'échapper du côté où la suspicion fait place à un certain laxisme. De ce fait, l'enregistrement d'entreprises françaises en Belgique augmente chaque année d'environ 1.8%.

« Pour vivre heureux, vivons cachés ».

Absents des marchés financiers tout comme les Delhaize, fondateurs du groupe Cora, l'opacité demeure. Comment se passent les contrôles fiscaux belges ? comment choisissent-ils leurs cibles ? Obscurité totale. « *Cuisine interne* » répond le fisc. Mais une super base de donnée se prépare côté fiscal pour « *professionnaliser les contrôles* ». De quoi faire frémir les intéressés... « *c'est une conséquence normale de la modernisation de l'économie* » commente **Maître Dekeyser**, « *le risque néanmoins, et il est important, est le fichage, la possibilité pour l'administration fiscale d'être une sorte de Big Brother. Quand une administration détient beaucoup d'informations sur une personne, ces ressources, ses achats, ces dépenses qui révèlent son mode de vie, le risque s'accroît d'aller vers une dictature (ce n'est pas le gouvernement Belge actuel qu'on soupçonnerait de vouloir devenir dictatorial! mais une fois que les moyens existent, la dérive survient rapidement, voir ce qui s'est passé en Autriche il y a quelques années)* ».

« ils ont réveillé la région »

Les raisons de leur enregistrement au tribunal de commerce de Tournai. Mais qu'en tire la Belgique ? Simplement de nouveaux emplois, « le réveil de la région de Tournai » par un nouveau souffle économique, confie une tournaisienne, et aussi un peu d'impôts... à croire que les deux camps y gagnent finalement, sauf les français qui voient l'ISF se dérober de l'autre côté de la frontière...

	France	Belgique
ISF	Oui	Néant sauf sur les immeubles français
Plus-values s/ actions	19 à 23% + prélèvements sociaux	0 (si gestion privée)
Plus-values immo	19% + prélèvements sociaux	0 (sauf certaines exceptions)
Exit-tax	oui	non
Donations mobilières	3 à 45% parents/enfants	0 ou 3% parents/enfants
Donations immo	3 à 45% parents/enfants	3 à 30% parents/enfants
Succession	Si pas donation préalable : 3 à 45% parents/enfants	Si pas donation préalable: 3 à 30% parents/enfants
Rémunération (I.R.P.P.)	jusqu'à 41% + prélèvements sociaux	jusqu'à 50% + cotisations sociales
Loyers produits par un immeuble résidentiel	41% + prélèvements sociaux	environ 12%

www.dekeyser-associes.com